



Commune d'Agneaux

Compte rendu de la séance du conseil municipal du **27 Janvier 2011**

Étaient présents : Alain MÉTRAL, Maire - Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Michel MADORÉ, Alain SÉVÈQUE Adjoints, Jean-Marie BARRÉ, Thierry BILLORE, Françoise BLANCHET, Michel BLOT, Daniel CAILLOT, Jacqueline CORBEAU, Christian DELANOË, Daniel DEPINCÉ, Claude DUGUEY, Jean-Michel HEC, Eric LEBRUMAN, Colette LECOT, Paulette LEMARIGNER, Josiane MARAIS, Yolanda TESNIERE, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : Jean-Claude LEPAON (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), Annick LAMAZURE (procuration à Jean-Marie BARRÉ), Michèle DEBONO (procuration à Élisabeth LEGRAND), Françoise LUAST (procuration à Dany DAVID), Fabienne PICAN (procuration à Claude DUGUEY), Jean-Pierre RUAULT (procuration à Christian DELANOË).

Secrétaire de séance : Madame Yolanda TESNIERE
Assistée de Philippe POMMIER, technicien territorial

Date de convocation : 21/01/2011

Date d'affichage : 04/02/2011

- : - : - : - : - : -

Monsieur MÉTRAL souhaite la bienvenue à Monsieur LEBRUMAN, nouveau conseiller municipal du groupe « Ensemble pour Agneaux », qui remplace Monsieur CHAIGNON, démissionnaire.

Monsieur LEBRUMAN remercie Monsieur MÉTRAL. Il se présente : âgé de 50 ans, infirmier, il est agnelais depuis 20 ans et participe à la vie associative depuis 10 ans. Rappelant ses valeurs de gauche, il souhaite exercer son mandat dans l'opposition avec une approche constructive.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DES 16 ET 22 DÉCEMBRE 2010

Lors de la séance du 16 décembre, Monsieur DEPINCÉ a posé la question des recettes attendues par l'exploitation du crématorium. Il souhaite que le détail des réponses apportées par Monsieur MÉTRAL figure au présent compte-rendu.

Monsieur MÉTRAL rappelle que les comptes rendus des séances reprennent l'esprit des débats et non leur transcription mots à mots. Il déclare : « *c'est dans ces termes que les précisions seront apportées au compte-rendu de cette séance* ».

Les comptes rendus des séances des 16 et 22 décembre 2010 sont adoptés à **l'unanimité**.

1. COMPOSITION DES COMMISSIONS TRAVAUX, LOGEMENT, URBANISME, APPEL D'OFFRES ET ADJUDICATIONS-IMPÔTS

Monsieur LEMÉTAYER rappelle qu'il convient de reconstituer plusieurs commissions communales suite à la démission de Monsieur CHAIGNON.

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** :

- d'arrêter la liste des noms des membres des commissions de la manière suivante :

■ *Commission des Travaux* : Président Alain Métral – Président délégué Michel Madoré

Membres : Alain Sévéque, Jean-Pierre Ruault, Michel Blot, Yolanda Tesnière, Jean-Michel Hec, Daniel Caillot.

■ *Commission du Logement* : Président Alain Métral – Présidente déléguée Dany David

Membres : Thierry Billoré, Françoise Luast, Michèle Debono, Jean-Marie Barré, Eric Lebruman, Claude Duguey.

■ *Commission Urbanisme* : Président Alain Métral – Président délégué Jean-Yves Lemétayer

Membres : Colette Lecot, Jean-Pierre Ruault, Michel Blot, Thierry Billoré, Eric Lebruman, Daniel Caillot.

■ *Commission d'Appel d'Offres et du Bureau d'Adjudication* : Président Alain Métral
Membres titulaires : Jean-Marie Barré, Jean-Pierre Ruault, Michel Blot, Michel Madoré, Daniel Depincé.

Membres suppléants : Thierry Billoré, Jean-Claude Lepaon, Françoise Luast, Dany David, Eric Lebruman.

■ *Commission des Impôts* : Président Alain Métral

Membres titulaires : Jean-Marie Barré, Jean-Claude Lepaon, Elisabeth Legrand, Jean-Yves Lemétayer, Dany David, Jean-Michel Hec.

Membres suppléants : Michel Madoré, Yolanda Tesnière, Françoise Luast, Christian Delanoë, Annick Lamazure, Daniel Depincé.

2. RESTAURATION D'UNE CHAPE ROSE DU 18^{ÈME} SIÈCLE CLASSÉE AUX MONUMENTS HISTORIQUES

Madame DAVID présente le projet de restauration d'une chape en taffetas de soie rose, propriété de la commune, en vue de son exposition dans l'église Saint-Jean Baptiste.

Monsieur DEPINCÉ se félicite qu'un objet appartenant au patrimoine communal puisse être présenté à la population.

Ayant entendu l'exposé de Madame DAVID, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité** d'approuver le projet de restauration préalable de la chape dans le but de l'exposer à l'église Saint-Jean Baptiste, de suivre les recommandations de la DRAC et de retenir pour cette restauration, l'offre de Madame Angélique Durif pour un montant de 5693,00€ ht.

COMMUNICATION

Monsieur MÉTRAL informe l'assemblée de sa décision de recourir à un cabinet d'avocats dans 2 affaires. La première concerne une action intentée par l'ancienne directrice de cabinet du Maire et la seconde, un recours contre un permis de construire pour des motifs d'environnement. Concernant cette dernière affaire, Monsieur MÉTRAL précise qu'il s'agit d'un permis accordé pour la création d'un commerce sur un terrain où l'état des bâtiments actuels (un ancien garage) est déplorable.

QUESTIONS DIVERSES

Questions orales du groupe « Ensemble pour Agneaux » :

Monsieur HEC : *« au mois d'août 2011, 6 enseignants de l'école de musique arriveront au terme de leur CDD signé en 2008. Qu'envisagez vous pour ces personnes ? »*

Monsieur MÉTRAL : *« L'école de musique dispense un enseignement de qualité et donne entière satisfaction. Aussi, nous renouvelerons ces contrats pour une durée de 3 ans supplémentaires comme nous y autorise la loi. A l'issue de ces 3 années, les CDD pourront devenir des CDI si les postes ne sont pas pourvus par des titulaires.*

Une réflexion nationale est actuellement engagée sur l'avenir des CDI dans la fonction publique territoriale.

Ceci étant, dans les 3 prochaines années une autre structure avec d'autres statuts pourraient voir le jour. »

Madame CORBEAU : *« pouvez vous nous informer des subventions accordées par le Bureau Municipal au cours de l'année 2010. »*

Monsieur MÉTRAL : *« une seule nouvelle subvention a été accordée par le Bureau Municipal en 2010. Il s'agit de la demande d'une élève infirmière agnelaise, dans le cadre d'un stage de formation organisé par son école au Sénégal, pour un montant de 500,00€. »*

Compte-rendu de la séance du 16 décembre 2010 :

En réponse à la demande de précision de Monsieur DEPINCÉ suite à la question posée le 16 décembre 2010: *« dans la presse (Ouest France en date du 15 novembre), il est relaté lors de votre interview : « ce crématorium rapporterait une recette de 20000€ par an à la municipalité qui hériterait en plus des locaux au bout de 30 ans ». Pouvez vous nous confirmer ces affirmations ?*

Monsieur MÉTRAL souligne qu'au montant de la redevance négocié avec le délégataire, il convient également de tenir compte des recettes issues de la location du terrain, des indemnités de vacations de police, des sommes dues au titre des taxes de dispersion et pour la personnalisation dans le jardin du souvenir. Ainsi, la somme de ces recettes peut être estimée à environ 20000€ par an après discussion et accord avec le futur délégataire.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur MÉTRAL lève la séance à 21h00

Le Maire,

